

*« Pour la qualité de vie  
des aînés du Québec »*



## **Les retraités québécois, les porteurs d'eau du Canada?**

AVIS - Présenté dans le cadre des consultations publiques « Consolider le Régime de rentes  
du Québec pour renforcer l'équité intergénérationnelle »

Présenté au ministère des Finances

17 janvier 2017

Réseau FADOQ

4545, av. Pierre-De Coubertin

Montréal (Québec) H1V 0B2

Tél. : 514 252-3017

Sans frais : 1 800 544-9058

Télec. : 514 252-3154

Courriel : [info@fadoq.ca](mailto:info@fadoq.ca)

© Réseau FADOQ 2017

Responsables : Maurice Dupont, président et Danis Prud'homme, directeur général

Rédaction : Caroline Bouchard – conseillère aux affaires publiques et relations gouvernementales

**Contenu**

Présentation du Réseau FADOQ ..... 4

Introduction ..... 5

La proposition du Québec : insoutenable ..... 6

    Taux de remplacement inférieur pour le Québec ..... 6

    Une société de plus en plus dépendante du SRG ..... 7

    Appauvrir les pauvres! Pourquoi pas?..... 8

La plus grande clause de disparité sera au Québec ..... 10

    Deux régimes incomparables ..... 10

    Citoyens de deuxième classe ..... 11

Autres observations..... 12

Conclusion ..... 13

Recommandations ..... 14

Le Réseau FADOQ est un regroupement de personnes de 50 ans et plus qui compte plus de 475 000 membres. Il y a 45 ans, l'objectif principal de la fondatrice, Marie-Ange Bouchard, était de briser l'isolement des aînés en leur offrant une panoplie d'activités de loisir, sportives et culturelles.

À ce jour, en plus d'offrir un riche éventail de loisirs à ses membres, notre organisme fait des représentations auprès de différentes instances dans le but d'améliorer la qualité de vie des aînés d'aujourd'hui et de demain. Ces deux volets de notre mission sont d'égale importance, le vieillissement actif étant un élément essentiel d'une qualité de vie adéquate.

Ainsi, nous offrons notre collaboration et mettons notre expertise à profit afin d'encourager le gouvernement à faire des choix judicieux tenant compte du contexte démographique qui fait du Québec l'une des sociétés occidentales dont le vieillissement de la population est le plus marqué.

Le Réseau FADOQ milite par ailleurs pour la création d'une politique nationale du vieillissement qui permettrait de mieux composer avec ses impacts, de travailler à des solutions proactives et novatrices, permettant une évolution positive de notre société face à ce phénomène. Ainsi, le Réseau FADOQ profite de toutes les tribunes, dont celle-ci, pour susciter une prise de conscience afin de faire avancer le débat dans la bonne direction pour tous les aînés actuels et futurs du Québec.

## INTRODUCTION

La fenêtre que nous croyions grande ouverte afin de favoriser une qualité de vie adéquate à la retraite semble se rétrécir petit à petit au Québec.

Permettez-nous d'abord de déplorer la formule de consultation à laquelle nous prenons part qui est viciée de par son délai déraisonnablement court et la ferme position gouvernementale que préconise le scénario Québec sans qu'un réel débat sur la volonté des Québécois n'ait eu lieu.

Vous nous voyez particulièrement déçus qu'un processus de réévaluation du RRQ se voie accorder quatre jours de délibération pour des enjeux aussi fondamentaux que la bonification des rentes du Québec, l'équité intergénérationnelle et la pérennité du régime. Alors que l'ouverture du dossier aura pris 50 ans, nous sommes particulièrement inquiets que les manquements au processus démocratique coûtent très cher à la population du Québec à plus long terme.

Nous avons la chance ici de faire preuve de vision, d'aller bien au-delà des considérations électorales ou strictement actuarielles pour réfléchir aux assises de la société de demain. Alors que l'issue de la proposition canadienne de la bonification du RPC est décevante, le scénario Québec est encore moins avantageux.

Comment pouvons-nous, aujourd'hui, justifier que les retraités du Québec seraient les parents pauvres du Canada? À ce titre, nous sommes particulièrement étonnés que le gouvernement québécois de 2017 pousse le Québec vers une position tristement distincte, alors que le gouvernement de 2013 se ralliait, lui, à une position de bonification et de nivellement par le haut dans le cadre des négociations avec la fédération.

Le Réseau FADOQ se positionne fermement en faveur d'une bonification supérieure sinon égale à la proposition canadienne, et ce, pour de multiples raisons que nous vous présentons.

## LA PROPOSITION DU QUÉBEC : INSOUTENABLE

La proposition que fait le gouvernement du Québec comporte à très court terme des mesures ayant pour conséquences l'appauvrissement des futurs retraités et l'accroissement de leur dépendance aux régimes d'aide de dernier recours, en plus de constituer une mesure discriminatoire. Le scénario Québec taxerait de manière systémique les Québécois sur qui reposerait le fardeau d'assurer leurs vieux jours, favorisant ainsi les plus nantis de la société.

## TAUX DE REMPLACEMENT INFÉRIEUR POUR LE QUÉBEC

Dans un premier ordre d'idées, le Réseau FADOQ est grandement étonné des analyses économiques qui démontrent clairement que le scénario Québec, de manière irrévocable, appauvrirait les générations futures de Québécois.

Lorsque le Québec propose l'exonération du premier montant de 27 500 \$ du maximum des gains admissibles (MGA), mais prétend du même coup que le taux de remplacement serait équivalent au Canada, soit 33,3 %, il berne la société.

De fait, contrairement à ce qui se passerait au Canada, les Québécois ne bénéficieraient pas d'une bonification de prestation équivalente puisqu'en excluant le premier 50 % du MGA, les retraités qui cotiseraient au nouveau maximum des gains admissibles ne bénéficieraient concrètement que d'un taux de remplacement de 29,6 %. Par contre, la majorité des travailleurs que cette réforme dit vouloir aider, recevrait beaucoup moins.

À ce titre, rappelons que ce ne sont pas les Québécois à plus faible revenu qui seraient grandement affectés dû à la bonification de la PFRT, mais bien les contribuables de la classe moyenne. Pourtant, ce sont eux qui devraient principalement bénéficier de la réforme du RRQ.

D'ailleurs, plusieurs économistes évaluent l'écart de revenu entre la proposition RPC et la proposition RRQ à 2176 \$ par année, ce qui représente une différence de 12,26 % au maximum de la rente. Toutefois, la différence serait plus importante pour les travailleurs à faible revenu. Ainsi, il nous en coûterait plus de 2000 \$ du fait d'être contribuable sur le territoire québécois. Comment peut-on justifier cette disparité particulièrement lorsqu'on pense que les Québécois ont payé plus cher en cotisations depuis des décennies?

À la lecture des documents soumis par le gouvernement, il appert que la préoccupation principale du gouvernement est de prémunir les employeurs contre une hausse des cotisations sur la masse salariale, et ce, au nom d'une compétitivité présumée. Pourtant, rappelons-nous que le gouvernement ontarien souhaitait la bonification à 40 % de son régime de pensions provincial et ne craignait pas un exode massif des entreprises vers d'autres provinces.

Finalement, le gouvernement encourage les citoyens à faire de l'épargne privée par l'entremise d'outils tels que les RVER qui, pourtant, n'ont jamais démontré leur efficacité à générer de l'épargne significative en vue de la retraite, et ce, pour plus de 80 % de la société québécoise.

## UNE SOCIÉTÉ DE PLUS EN PLUS DÉPENDANTE DU SRG

Depuis maintenant plusieurs années, le Réseau FADOQ s'inquiète que 40 % de la population du Québec âgée de 65 ans et plus dépende du Supplément de revenu garanti (SRG). Malgré certains changements socioéconomiques, ce pourcentage n'ira pas en diminuant.

Comme les retraités ont des revenus insuffisants au maintien de leur niveau de vie à la retraite, que les outils en place ne permettent pas à la future cohorte d'épargner suffisamment et que l'État se retire progressivement des programmes socioéconomiques,

bientôt la majorité des aînés reposeront sur ce régime public non contributif qui, de par ses critères d'admissibilité et de rétribution, maintient les gens dans la pauvreté.

Si le gouvernement adopte le scénario Québec, rien ne permettra aux Québécois à faible et moyen revenu de sortir de la trappe fiscale qu'est le SRG. Or, avec sa proposition, le Canada quant à lui, entreprend d'outiller ses ménages à plus faible revenu afin qu'ils s'extirpent des ficelles de la dépendance au SRG. Dans le cas présent, le Québec n'en fait pas une priorité, laissant ainsi un vaste pourcentage de la population assujetti et tributaire d'un régime fédéral tout en présumant que celui-ci sera maintenu dans le futur alors que rien n'est moins certain. Effectivement, cette mesure d'aide de dernier recours ne devait pas perdurer et n'était qu'une mesure transitoire pour pallier les délais de maturation du RPC.

## APPAUVRIR LES PAUVRES? POURQUOI PAS!

Le scénario Québec introduit un nouveau principe dit « d'équité intergénérationnelle », nommé le *facteur de longévité*. Ainsi, la rente des contribuables sera automatiquement réduite si, à 65 ans, l'espérance de vie de cette cohorte dépasse 22 ans. Rappelons que l'espérance de vie au-delà de 65 ans est, à ce jour, de 19 ans pour les hommes et 22 ans pour les femmes. Si nous saisissons bien la proposition gouvernementale, nous devons stopper la longévité pour les femmes sans quoi, en 2030, leurs prestations seraient réduites. Donc, on transforme le RRQ d'un régime à prestations déterminées à un régime à prestations cibles. Il s'agit là carrément d'une proposition anti-progressiste.

En outre, le gouvernement a-t-il pris en considération qu'il est scientifiquement démontré que l'espérance de vie des ménages à faible revenu est moindre que celui des ménages plus nantis? Avec la proposition du facteur de longévité, le gouvernement introduit une mesure qui indéniablement appauvrira les plus pauvres. Pour le Réseau FADOQ, un tel positionnement est insoutenable.



Aussi, dans le document de présentation du scénario Québec, le gouvernement sous-entend que l'âge d'admissibilité à la retraite ne serait plus de 60 ans, mais bien d'un âge ultérieur. Le Réseau FADOQ reste étonné que le gouvernement envisage de repousser l'âge de l'admissibilité à la retraite sans préalablement penser aux travailleurs, à leur capacité à se maintenir sur le marché du travail et, finalement, à un mécanisme d'évaluation de pénibilité de la tâche.

Effectivement, plusieurs études démontrent qu'il est de plus en plus difficile d'intégrer, d'être maintenu ou de se replacer sur le marché du travail, et ce, dès l'âge de 45 ans. La conjoncture fait en sorte que le marché du travail ne s'est pas adapté au bouleversement démographique, sans parler de la précarisation du marché du travail où il est de plus en plus rare de trouver des emplois permanents, bien rémunérés et offrant des avantages sociaux adéquats. À ce titre, comment le gouvernement entend-il prémunir la société contre le réflexe des employeurs de morceler les emplois afin que le salaire accordé ne dépasse pas 27 500 \$, limitant ainsi les cotisations sur la masse salariale?

Ajoutons à cela qu'il est de plus en plus rare pour les contribuables d'avoir accès à un régime de retraite complémentaire, encore plus à prestations déterminées. Aussi, nous observons une nette tendance du gouvernement à transférer aux individus les coûts de la santé, du maintien à domicile, de l'hébergement, etc. Finalement, de récentes études démontrent que les ménages continuent de s'endetter.

Rappelons que lorsqu'un processus aussi fondamental et important que le renouvellement des assises du RRQ prend place, il est impératif de considérer l'ensemble des enjeux liés de près ou de loin au sujet des régimes de retraite et, plus largement, du revenu. Encore ici, les instances gouvernementales démontrent leur inaptitude à briser les silos et à travailler de manière constructive et holiste.

## LA PLUS GRANDE CLAUSE DE DISPARITÉ SERA AU QUÉBEC

Le scénario Québec nous propose d'accepter que les Québécois soient moins bien nantis à la retraite comparativement à l'ensemble de Canada. Pour le Réseau FADOQ, il est inconcevable d'accepter que les citoyens du Québec deviennent des citoyens de deuxième ordre.

## DEUX RÉGIMES INCOMPARABLES

À la lecture de l'article 3(1) de la Loi sur les régimes de pensions du Canada, LRC 1985, c C-8, on peut lire l'obligation pour un régime général de pensions provincial d'être « comparable » :

« 3 (1) Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi :

province instituant un régime général de pensions Province qui selon un règlement prit sur la recommandation du ministre de l'Emploi et du Développement social , est, pour l'application de la présente loi, une province dont le gouvernement a, selon le cas :

a) au plus tard le 3 mai 1965, signifié l'intention de cette province de procéder à l'établissement et à la mise en œuvre dans la province, au lieu de l'application de la présente loi, d'un régime de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires prévoyant le versement de cotisations à compter de l'année 1966 et le paiement de prestations comparables à celles qui sont prévues par la présente loi; »

Aussi, dans un jugement d'interprétation en 2005, Abdul Rahim Abdul-Rahman c. Le ministre du Développement des ressources humaines Canada (2005), la juge Lamarre-Proulx de la Cour d'appel du Québec stipule : « Selon les règles concernant l'interprétation des lois, un tribunal peut consulter un dictionnaire pour comprendre la signification d'un mot seulement si ce mot n'est pas défini dans une loi. »

Ainsi, nous nous sommes livrés au même exercice pour le terme « comparable ». Voici la définition du *Larousse 2017*: « Qui peut être comparé à quelqu'un, à quelque chose d'autre, qui rivalise de valeur, de qualité d'intensité, etc. »

Toujours selon le *Larousse 2017*, les synonymes incluent « identique » et « équivalent ».

Pourtant, le gouvernement propose une alternative au scénario RPC qui n'est clairement pas comparable. Effectivement, tel que précédemment démontré, les versements seraient inférieurs dû au fait que les cotisations ne seraient admissibles qu'à de 50 % du MGA au Québec. Il s'agit là de la principale cause de disparité, mais plusieurs autres éléments nous distingueraient malheureusement.

## CITOYENS DE DEUXIÈME CLASSE

Le Réseau FADOQ est particulièrement préoccupé par cette constatation qui ferait des retraités québécois, les porteurs d'eau du Canada, mais plus encore, qui créerait différentes classes de citoyens sur un même territoire.

D'abord, comment le gouvernement envisage-t-il de gérer les contributions des travailleurs fédéraux qui, pour le moment, se font à la Caisse de dépôt? Effectivement, comme un citoyen québécois bénéficierait d'environ 2200 \$ de moins par année à la retraite que les autres canadiens, il n'aurait aucun avantage à continuer de contribuer au Québec.

Ensuite, comment le gouvernement envisage-t-il de régler les enjeux liés aux syndicats nationaux? Plusieurs employeurs sont pancanadiens et le travailleur résidant sur le territoire québécois gagnerait moins que son collègue de l'Ontario malgré qu'ils travailleraient tous deux pour la même compagnie et feraient partie du même syndicat.

Aussi, comment le gouvernement entend-il gérer une situation où un travailleur contribue au RPC mais habite le territoire du Québec? Retirerait-il des prestations du RRQ?

Aussi, comment le gouvernement considère-t-il qu'il sera en mesure de maintenir un levier de négociation, un vote et une voix dans les discussions entourant le RPC? Évidemment, ce ne devrait plus être possible. Ce faisant, comment pouvons-nous justifier de nous exclure unilatéralement?

Finalement, comment le gouvernement envisage-t-il d'expliquer aux Québécois que de travailler et de contribuer au Québec représente un revenu à la retraite moins important que celui de leurs confrères des autres provinces? Ne s'agit-il pas là de la plus grande discrimination auto-infligée?

À la lumière des réactions gouvernementales précédentes, il serait important que ces questions ne soient pas résolues ultérieurement, par règlement, puisqu'elles constituent d'importants éléments au présent débat.

## AUTRES OBSERVATIONS

Dans un premier temps, le Réseau FADOQ souhaite mentionner quelques observations qui, au-delà du débat ci-haut mentionné, méritent une attention particulière des intervenants concernés et du gouvernement. D'abord, lorsqu'il est question de bonification de la RRQ, il est nécessaire de réfléchir à la bonification de la prestation de décès.

De fait, il est nécessaire de bonifier le montant attribué de 2500 \$ à 5000 \$, comme c'est le cas pour les prestations attribuées par la CSST et la SAAQ. Le montant attribué par le RRQ lors d'un décès n'a pas été révisé depuis 20 ans. Comme le reste des biens et services à la consommation, les services funéraires ont également augmenté. Il nous faut doubler la prestation afin de répondre adéquatement aux besoins financiers des contribuables du Québec.

Dans un deuxième temps, il nous semble clair que tant la prestation d'invalidité que la rente du conjoint survivant seraient affectées par les modifications proposées au scénario

Québec. Ainsi, si nous comprenons bien, non seulement les Québécois bénéficieraient de prestations moindres en temps de crise, mais de telles modifications affecteraient plus particulièrement les femmes, les prestataires de l'aide sociale, les malades et les blessés.

## CONCLUSION

En somme, le Réseau FADOQ prend fermement position en faveur du scénario que proposent les provinces canadiennes. Nous sommes très inquiets que le gouvernement du Québec envisage de faire des Québécois les porteurs d'eau du Canada. En proposant aux Québécois des prestations inférieures d'au minimum 12 %, le gouvernement affirme haut et fort qu'il ne reconnaît pas une valeur équivalente au travail de ses contribuables.

Nous sommes passés à côté d'une chance unique de faire bénéficier les Québécois d'une retraite décente. Rappelons-nous que le Québec vit une situation démographique particulière et qu'il serait extrêmement pertinent d'ouvrir un dialogue public sur les options qui se présentent à nous sans se limiter à 1- une bonification mineure, 2- moins qu'une bonification mineure ou 3- le statu quo. D'ailleurs, plusieurs scénarios avaient été proposés, notamment la solution 10-10-10 ou encore la bonification à 40 % comme l'envisageait l'Ontario. À notre sens, il s'agit d'un manque de confiance envers la créativité et la volonté de notre société. Le défi exige des solutions novatrices qui feraient du Québec un leader dans l'adaptation de la société au vieillissement. Pourquoi faisons-nous le choix conscient de se limiter à moins que le minimum? La bonification des régimes de retraite est une façon d'assurer le maintien de la vitalité économique du Québec et du pouvoir d'achat des retraités de la classe moyenne. Rappelons qu'à partir de 2031, la proportion de 65 ans et plus dépassera 25 %. Comment allons-nous stimuler notre économie si un quart de notre population est pauvre?

## RECOMMANDATIONS

- ✓ Nous demandons une bonification de la proposition du Québec pour atteindre celle que présentait l'Ontario, soit 40 % de bonification du régime de pension provincial.
- ✓ Au minimum, le Réseau FADOQ demande à ce que le Québec adopte la proposition de bonification du RPC.
- ✓ Nous demandons une consultation publique adéquate afin que soient entendus l'ensemble des groupes souhaitant prendre part au débat et qui sont affectés par la bonification de la RRQ.
- ✓ Nous demandons à ce que la prestation accordée lors d'un décès soit bonifiée de 2500 \$ à 5000 \$.
- ✓ Nous demandons à ce que les populations vulnérables soient protégées contre les ramifications du scénario Québec.